



## France - La prolongation de l' état d'urgence sanitaire votée à l'Assemblée jusqu'au 1er juin

Par [Observateur Continental](#)

Mondialisation.ca, 22 janvier 2021

[observateurcontinental.fr/](http://observateurcontinental.fr/)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [COVID-19](#)

**Par 113 voix contre 43, l'Assemblée nationale a voté mercredi pour le projet de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin. Le gouvernement peut ainsi décider de restrictions destinées à lutter contre l'épidémie, telles que le couvre-feu ou un nouveau confinement.**

L'Assemblée nationale a, malgré l'opposition de la gauche comme de la droite, voté dans la soirée du mercredi 20 janvier pour la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin pour affronter l'épidémie de la Covid-19. Ce projet de loi de prorogation a été adopté par 113 voix pour, celles de la majorité seule. 43 députés ont voté contre. Quatre se sont abstenus, dont un MoDem et un Agir, alliés de LREM.

Le texte sera présenté au Sénat en première lecture mercredi prochain pour une adoption définitive avant le 16 février, date actuelle de la fin d'application de ce régime d'exception. L'état d'urgence sanitaire, créé à l'occasion de la crise de la Covid-19 a été appliqué une première fois du 23 mars au 10 juillet 2020 et à nouveau depuis le 17 octobre.

Alors que les parlementaires relayaient les inquiétudes des restaurateurs, des étudiants et encore des stations de ski, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a insisté: «Je comprends la lassitude et le souhait de sortir de la crise, mais nous ne pouvons nous priver d'aucun outil pour combattre le virus».

Olivier Veran a fait le point sur l'épidémie de la Covid-19 alors que la discussion du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a démarré dans l'hémicycle. Il a notamment donné le chiffre des morts: «Depuis le début de l'année 2020, l'épidémie a causé le décès de plus de 70 000 personnes dans notre pays».

Cet état d'urgence permet la mise en place du couvre-feu national à 18 heures. Egalement, c'est lui qui met en place les mesures de restriction ou d'interdiction des déplacements, des rassemblements ou des ouvertures des établissements, sur tout ou partie du territoire, ainsi que des confinements partiels ou complets de la population.

La source originale de cet article est [observateurcontinental.fr/](http://observateurcontinental.fr/)

Copyright © [Observateur Continental](#), [observateurcontinental.fr/](http://observateurcontinental.fr/), 2021

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)